



MUNICIPALITÉ DE
TINGWICK

GUIDE DU PARENT

Été 2025



Municipalité de Tingwick

1330 rue St-Joseph, Tingwick JoA 1L0
<https://www.tingwick.ca/>

Bienvenue au camp !

Cher(s) parent(s),

Nous sommes très heureux et impatients d'accueillir vos jeunes cet été!

Prendre note que la lecture de ce guide est obligatoire et il est de votre responsabilité d'en prendre connaissance.

Merci de votre collaboration.

Nous joindre

Inscriptions

Bureaux administratifs

819-359-2454 # 110 adjointe@tingwick.ca

Facebook du camp : <https://www.facebook.com/groups/782194712978310>

Heure d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Mercredi : fermé

Questions relatives au camp de jour, Plaintes et requêtes particulières

Gestionnaire de camp de jour

Josyane Comtois

819-359-2454 # 1114, loisirs@tingwick.ca

Au bureau le jeudi et le vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Lundi et mardi : Je suis au bureau de Chesterville 819-382-2059 # 105

Objectif

Fidèle à l'intention de la Municipalité de rendre accessible une offre de loisir variée, le camp de jour offre une programmation et des services d'animation diversifiés et inclusifs permettant à la clientèle de 4 à 12 ans* de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité dans le respect des différences et sous la ligne directrice des saines habitudes de vie.

Objectifs généraux

Voici les objectifs que se fixe l'équipe du camp de jour pour cet été :

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Offrir un cadre de loisir sécuritaire et de qualité;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu;
- Répondre aux besoins d'intégration, d'accommodements et d'inclusion des participants.

Code de vie

Chaque enfant inscrit au Camp de jour de Tingwick s'engage à appliquer le code de vie suivant.

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, **il est entendu que :**

- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour ;
- Je participe activement aux activités et je m'amuse ;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres ;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- Je suis de bonne humeur et souriant ;
- Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- Frapper les autres ou me battre ;
- Me sauver ;
- Crier des noms ;
- Lancer des objets ;
- Être arrogant envers les animateurs ;
- Briser du matériel ;
- Vandaliser le site ou les bâtiments

Systeme d'avis (nouveau)

En cas de manquement au code de vie :

La collaboration parent-équipe du camp de jour est primordiale au bon fonctionnement.

Dans le but de diminuer la violence au camp, une politique disciplinaire a été mise en place. Cette procédure a comme principal objectif de lutter contre tous les comportements inacceptables. Lorsqu'il aura un avertissement, votre enfant recevra un billet qui sera inséré dans sa boîte à lunch.

Avis vert : Signature de l'infraction par le parent. Explication de la situation aux parents avec l'enfant, l'animateur et la coordonnatrice.

Avis jaune : Signature de l'infraction par le parent. Explication de la situation aux parents avec l'enfant, l'animateur et la coordonnatrice. Discussion sur les conséquences négatives que peut apporter une autre mauvaise conduite. (Suspension à une activité possible)

Avis orange : Signature de l'infraction par le parent. Rencontre avec la coordonnatrice des loisirs, le parent, l'enfant. Discussion sur les conséquences négatives que peut apporter une autre mauvaise conduite. (Suspension 1 à 2 jours possible)

Avis rouge : Signature de l'infraction par le parent. Rencontre avec la coordonnatrice des loisirs, le parent, l'enfant et la direction.

Expulsion définitive du camp de jour pour l'été 2025, sans remboursement possible

De manière plus générale, les enfants ayant des troubles de comportements connus et significatifs les empêchant de fonctionner au sein d'un groupe doivent être encadrés adéquatement. C'est pourquoi il nous serait facilitant que ces informations nous soient transmises. Les efforts seront mis en place pour le bien-être de tous les enfants. Cependant, dans la mesure où la présence de ces enfants au camp de la municipalité engendre une contrainte excessive pour cette dernière, celle-ci ne peut être obligée d'assumer cette situation. Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du camp sans respecter les règles mentionnées ci-haut pourrait se voir expulser du camp de jour.

(Voir le système d'avis page suivante)

Systeme d'avis

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS VERT

Lors d'un comportement qui entrave le fonctionnement
(ex. non-respect des consignes à répétition)

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS JAUNE

Lors d'un comportement de gravité MOYENNE
(ex. bris de matériel intentionnel, tirailage, etc.)

ou

lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un avis VERT.

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS ORANGE (suspension)

Lors d'un comportement GRAVE mettant la sécurité de l'enfant ou d'autrui
en danger (ex. coup, morsure, fugue, etc.)

ou

lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un
avis VERT ou JAUNE selon la situation.

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS ROUGE (expulsion)

Lors d'un comportement dangereux
(ex. nécessitant une intervention policière)

ou

lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un
avis VERT ou JAUNE ou ORANGE selon la situation.

LA VIOLENCE SOUS TOUTES SES FORMES N'EST PAS TOLÉRÉE AU CAMP DE JOUR.

La gravité des comportements sera évaluée par l'équipe de gestion avant la remise de l'avis.

Informations

Tenue vestimentaire

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

Habillement fortement suggéré

- Culotte courte
- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales attachées
- Casquette et/ou chapeau pour se protéger du soleil

Matériel requis

Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons que votre enfant apporte ce matériel tous les jours. Afin d'éviter les objets perdus, l'identification de chaque effet personnel de chaque enfant est obligatoire.

- Repas (lunch froid pour le dîner)
- 2 collations
- Breuvage
- Bouteille d'eau ou gourde
- Maillot de bain, casque de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange
- Espadrilles ou souliers adéquats pour courir, sauter et grimper
- Vêtements adaptés à la température

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

Matériel interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs. La municipalité n'est pas responsable des objets perdus. Évitez d'apporter des objets personnels qui pourraient être perdus, volés ou brisés.

Suite autre page

Informations (suite)

Matériels interdits (suite)

- Camisoles
- Jupes et robes
- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Bijoux et accessoires vestimentaires encombrant ou dangereux;
- Jeux de la maison
- Objets électroniques
- Objets de valeur;
- Objets tranchants ou dangereux.

Horaire

Les activités régulières du camp de jour débutent à 6h45 et se terminent à 18 h. L'horaire sommaire des activités estivales se retrouve sur la page Facebook du Camp de jour Tingwick et sur le site web de la municipalité.

Chaque semaine, les animateurs afficheront leur programmation d'activité dans l'entrée de l'OTJ et la coordonnatrice vous la partagera via la page Facebook du camp de jour de Tingwick.

Le camp est fermé le 24 juin 2025.

Lieux

Le camp de jour se déroulera à l'OTJ (Pavillon Armand-Rousseau) 1330 rue St-Joseph, Tingwick. Durant la journée, les enfants auront accès au terrain de baseball, au terrain de soccer, à l'espace de la patinoire extérieure, au parc de l'école, ainsi qu'au jeu d'eau et au skate park en fonction de la programmation d'activités des animateurs.

Sorties

Cet été, il y aura 6 sorties. Les informations et les directives à suivre seront affichées sur la page Facebook du camp de jour de Tingwick en temps et lieu. (O-Volt Sherbrooke, Hisséé Bromont, Camping Lac Cristal, Valcartier Aquatique, Drummond Parkour et Lac Georges)

Informations (suite)

Déroulement de la journée

La journée au camp sera divisée en plusieurs parties : Voir Calendrier

Animation (équipe)

Coordonnatrice : Emy Roy

Animateurs : Elie Roy, Naomie Levasseur, Mégane Landry, Emmy Roberge

Aide-Animateurs : Stagiaires (s'il y a)

Communication

Afin que vous restiez toujours informés des activités que font vos enfants au camp de jour, différents moyens de communication sont à votre disposition :

Une page Facebook du camp de jour et des mémos seront utilisés pour vous transmettre de l'information au courant de l'été. Si vous désirez que l'on communique avec vous d'une autre façon, bien vouloir nous en aviser. Merci!

Un calendrier de l'ensemble de l'été sera partagé sur la page Facebook et sera affiché dans l'entrée de OTJ. Chaque animateur/animateur remplit un rapport quotidien. Ainsi, toute l'équipe du camp sera en mesure d'intervenir adéquatement auprès de chaque enfant et d'assurer le suivi nécessaire.

En cas de blessure mineure, un rapport d'accident sera rempli par le membre du personnel présent lors de l'incident et vous sera remis à la fin de la journée. Évidemment, en cas de blessure grave, les premiers soins seront administrés, les services d'urgence avisés si nécessaire et vous serez immédiatement contacté.

Un cartable consignant les fiches de santé ainsi que vos coordonnées est gardé en tout temps et en toute confidentialité au bureau de la coordonnatrice et de la gestionnaire.

Si vous avez des questions ou des commentaires relatifs au fonctionnement, nous vous invitons à vous référer à la coordonnatrice.

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour au 819-359-2454 poste 114. Une boîte vocale est disponible au besoin.

Procédure d'arrivée et de départ

Les présences seront prises à tous les jours. Vous êtes dans l'obligation de signaler l'arrivée et le départ de votre enfant à l'animateur/animateur présent(e). En temps normal, les arrivées et les départs se font à l'entrée de l'OTJ.

Arrivée

Veillez appliquer de la crème solaire à votre enfant le matin avant d'arriver au camp de jour.

Un rassemblement aura lieu tous les jours à 9h. En cas de retard, l'enfant doit se présenter à son animateur responsable. Il est de votre devoir de reconduire votre enfant directement sur les lieux des activités où sa présence sera inscrite par le personnel de l'animation.

Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable du service de garde. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présences. À noter qu'une pièce d'identité pourrait être exigée.
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.
- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.
- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable du service de garde le matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.
- L'heure de départ ainsi que la personne venant chercher l'enfant sont notées tous les jours. Si une personne non autorisée sur la fiche santé se présente afin de venir chercher l'enfant, un appel aux parents sera effectué afin d'obtenir l'autorisation. Sans votre autorisation, l'enfant ne pourra quitter le camp de jour avec cette personne. Une pièce d'identité sera exigée pour toutes nouvelles personnes se présentant sur les lieux.

Procédure en cas de retard ou d'absence

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent (9 h), assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir. La direction du camp de jour n'effectue pas d'appel de vérification en cas d'absence de votre enfant, à l'exception des enfants arrivant seuls (par exemple à la marche). Si une absence est prévue, il serait très apprécié d'en aviser le service d'animation. (Facebook)

Dîner et collations

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation. Par ailleurs ceux-ci dînent avec les enfants. La période du dîner est de 12 h à 13h. Les repas ne sont pas fournis et comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Prévoir idéalement un repas froid, car les enfants n'ont pas accès à un four à micro-ondes. Prévoir également un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateur pour contenir toutes les boîtes à lunch sur les sites du camp de jour. De plus, la majorité des repas seront pris à l'extérieur.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Si votre enfant a des besoins particulier pour son repas du midi, veuillez l'indiquer à l'équipe d'animation.

En cas d'oubli de la boîte à lunch, le parent sera contacté pour venir porter un repas froid à son enfant au courant de l'avant-midi.

Suggestion de boîte à lunch :

- 2 jus de fruits ou légumes et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, produits laitiers, barres tendres)
- Un repas principal santé froid qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée.

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

Allergies

Exceptionnellement, nous pourrions demander le retrait de certains aliments allergènes selon la gravité des allergies. Il est important de mentionner les allergies de votre enfant dans sa fiche santé.

Médicaments

Outre la médication d'urgence (ex : Épipen lors d'allergie), Dans de telles circonstances, des modalités de fonctionnement seront prévues avec le parent. Le parent est invité à s'adresser à la coordonnatrice du camp pour toute particularité en lien avec la médication de son enfant. Notez que par mesure de sécurité, si vous devez laisser une médication à votre enfant dans son sac ou sa boîte à lunch, vous devez obligatoirement en aviser l'équipe d'animation.

Auto-injecteur : Lorsque l'enfant est reconnu allergique, par mesure de sécurité, l'auto-injecteur doit être en tout temps porté sur l'enfant. Vous devez fournir à votre enfant une pochette ventrale qu'il aura toujours sur lui et qui contiendra son auto-injecteur (ou tout autre médicament qui doit être administré en cas d'urgence) avec la prescription du médecin. Lors des périodes de jeux d'eau, c'est l'animatrice responsable de son groupe qui portera la pochette de l'enfant. La prescription doit être sur l'auto-injecteur et sur la boîte. Un enfant qui n'aurait pas sa médication d'urgence ou son auto-injecteur lors de son arrivée pourrait se voir refuser l'accès au site.

Urgence

Lors d'une situation d'urgence, les parents ou les personnes ressources indiquées sur la fiche santé de votre enfant seront contactés, d'où l'importance de fournir des numéros de téléphones valides avec des accès rapides aux parents.

Risque de contagion : Si votre enfant présente des symptômes selon lesquels le personnel a raison de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissement, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

Surveillance et frais de retard

Aucune surveillance n'est assurée en dehors des heures d'activités du camp de jour (6h45 à 18h00). Des frais de retard sont exigibles pour tout enfant qui quitte après 18h00. Ces frais sont de 15 \$ par tranches de 5 minutes entamées par enfant. Ces frais sont payables la journée même du retard ou avec entente particulière avec la coordonnatrice.

Intimidation

Tous gestes de violence, de quelque type que soit, ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et de plaisir. Nous vous demandons de nous informer rapidement si votre enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au camp de jour. Veuillez également nous aviser s'il est ou a été victime d'intimidation dans d'autres sphères (ex : à l'école, au parc, etc.). La gravité des comportements sera évaluée par l'équipe de gestion avant la remise de l'avis à l'intimidateur.

Vélo/Trottinette

Si votre enfant vient au camp de jour en vélo, il devra le ranger aux endroits prévus par l'équipe d'animation. Par ailleurs, aucun vélo ne sera toléré à l'intérieur et sur les aires de jeux sauf lors d'activités prévues par l'équipe d'animation. Le port du casque est obligatoire pour tous les enfants à vélo lors des activités du camp, sans quoi, l'enfant ne pourra utiliser son vélo.

Sécurité près du site

Lors de la période estivale, nous vous demandons d'être vigilants près des sites du camp de jour. La sécurité des enfants est primordiale. Voici donc quelques consignes simples de conduite que nous vous demandons de respecter dans les stationnements et aux alentours :

- Réduisez votre vitesse et ne dépassez jamais un autre véhicule;
- Restez à bonne distance des cyclistes et piétons;

Plainte

Si vous avez une plainte à faire concernant le fonctionnement du camp de jour, le déroulement d'une activité, la façon d'intervenir des animatrices ou autres, nous vous invitons à contacter la coordonnatrice. Nous ne pourrions accepter que des parents haussent le ton ou encore insultent les animatrices. Nous encourageons davantage le dialogue, basé sur des faits et non des impressions. N'oublions pas: nous avons tous à cœur le bien-être des enfants.

Amélioration continue

Dans un objectif d'amélioration notre offre de service du camp de jour, nous invitons les parents à communiquer avec la coordonnatrice loisirs@tingwick.ca ou par téléphone au 819-359-2454 poste 114.

Matériel nécessaire

- Gourde d'eau froide
- Lunch froid et/ou thermos, car il n'y aura pas possibilité d'utiliser de four à micro-onde
- 2 collations
- Crème solaire
- Un maillot de bain et une serviette de plage (ne pas tenir compte de la température)
- Vêtements de rechange (qui seront conservés au camp de jour toute l'été)
- De la crème solaire
- Une casquette ou un chapeau
- Des souliers ou des sandales de sport (pas de gougounes sans support à la cheville)
- Des vêtements pouvant être salis par le gazon ou le sable.

Bon été